

Relatif à la capture de chats errants en vue de leur stérilisation et identification

Le Maire de BONNAT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1, L 2212.1 et L 2212.2,
VU le Code Rural et notamment les articles L 211.21, L 211.22 et L211.27,
VU le décret 2002-1381 du 25 Novembre 2002 relatif à des mesures particulières à l'égard des animaux errants,
VU l'arrêté n°2018-09 du 31 janvier 2018,

Considérant la prolifération des chats errants aux lieux-dits « Le Brouillet » et « Le Chebasset » sur la commune de Bonnat

Considérant le danger pour les personnes ou les animaux domestiques que représente cette invasion de chats sauvages,

Considérant le caractère urgent de la situation,

Considérant qu'il en va de l'intérêt général de la commune,

Considérant que la commune a engagé un partenariat avec la fondation 30 Millions d'Amis.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

Une campagne de capture débutera le 13 novembre 2023 pour une durée de 3 semaines.

ARTICLE 2 :

La Commune de Bonnat est chargée de la capture des chats.

ARTICLE 3 :

Les chats capturés non identifiés sans propriétaire ou sans gardien seront stérilisés, identifiés puis relâchés dans les mêmes lieux de leur capture.

ARTICLE 4 :

L'information du public consistera à l'affichage du présent arrêté à la Mairie, dans les villages concernés et sa publication sur le panneau lumineux d'information extérieur, et sur le site internet www.mairiedebonnat.portesdelacreuseenmarche.fr, sur la page Facebook et l'application Bonnat.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 6:

Le Maire de Bonnat, le commandant de Brigade de Gendarmerie de Bonnat, la Fondation 30 Millions d'amis, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7:

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Creuse,
- La Fondation 30 Millions d'Amis
- Monsieur le Commandant de Brigade de Bonnat

Fait à BONNAT, le 30 octobre 2023

Le Maire

Philippe CHAVANT

